

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1776

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 18

Rédiger ainsi l'alinéa 24 :

« Une part du produit de la fraction mentionnée au premier alinéa est affectée au financement : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.